

**DELIBERATION**

**Session ordinaire du 31 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 31 mars à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de **Masquières**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016

**PRESENTS :** MM. Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER - Jean-Philippe CAPDECOMME – André BOUYSSOU - Patrick BEAUMIER - Jean-Luc AVEQUIN - Mme Christine BOUYSSOU -

**Absents :** MM. Prosper BASSET – Dimitry GRANDNER - Jacob SNOWBALL –

**Excusés :**

**Secrétaire :** M. Willy BIEBER

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote compte administratif 2015 commune et CCAS,
2. Vote taxes locales 2016,
3. Vote subventions associations 2016,
4. CCAS : Vote pour dissolution,
5. Fumel communauté : attributions de compensation,
6. Devis voirie 2016

**7. FINANCES LOCALES / 038-2016 :**

**1 – 1 - Vote du compte administratif Commune et CCAS 2015 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de 1<sup>er</sup> adjoint Jean-Claude RIGAL, vote le compte administratif de la commune et du CCAS 2015 et arrête ainsi les comptes :

<u>Commune</u>	<u>CCAS</u>
<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	
prévus :	78 759,00 €
Réalisé :	72 780,72 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	
prévus :	78 759,00 €
Réalisé :	29 994,52 €
Reste à réaliser :	12 580,00 €
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	
prévus :	153 821,00 €
Réalisé :	110 711,58 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	
Prévus :	153 821,00 €
Réalisé :	164 488,50 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Résultats de clôture de l'exercice	
Investissement	- 42 786,20 €
Fonctionnement	53 776,92 €
Résultat global	10 990,72 €
	788,00 €
	600,00 €
	0,00 €
	788,00 €
	788,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	188,71 €
	188,71 €

**1 – 2 Affectation des résultats 2015 – Commune et CCAS :**

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- Considérant que le compte administratif fait apparaître

<b>COMMUNE</b>	
Un excédent de fonctionnement de 2015de	5 786,33 €
Un excédent reporté année 2014 de	47 990,59 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	53 776,92 €
Un déficit d'investissement de	- 42 786,20 €
Un excédent des restes à réaliser de	12 580,00 €
Un besoin de financement de	30 206,20 €
<b>DECIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2015 : excédent	53 776,92 €
➤ Affectation complémentaire en réserve (1068)	30 206,20 €
➤ Résultat reporté en fonctionnement (002)	23 570,72 €
➤ Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	- 42 786,20 €
<b>CCAS</b>	
<b>DECIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
➤ Résultat d'exploitation au 31.12.2015 : excédent	188,71 €
➤ Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
➤ Résultat reporté en fonctionnement (002)	188,71 €

### **1- 3 Vote du compte de gestion 2015 commune et CCAS :**

Mr le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le percepteur de FUMEL du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2015.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2015, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

7.2 – FISCALITE / 039-2016 :

### **2 – Budget Primitif 2016 : Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales 2016 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 et propose de reconduire les taux de l'année 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide pour l'année 2016 de reconduire les taux de l'année 2015 comme suit :

• Taxe d'habitation	<b>7,37 %</b>
• Foncier (bâti)	<b>9,41 %</b>
• Foncier (non bâti)	<b>54,80 %</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la présente délibération.

**3 - Budget Primitif 2016 : Vote des subventions aux associations et personnes de droit privé**

⋮

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur le versement de subventions pour l'année 2016 au bénéfice des organismes et personnes suivants :

**article 6574 :**

Comité des fêtes de Masquières	2 000,00 € - revalorisation exceptionnelle 2016
Anciens combattants PG-CATM	100,00 €
L'association "Gens de Terroir"	150,00 €
L'amicale des sapeurs pompiers de Tournon	100,00 €
L'UST Tournon d'Agenais	100,00 €
ASSAD de Tournon d'Agenais	100,00 €
Secours populaire du Fumélois	200,00 €
Maïlis CONSTANTS voyage scolaire	100,00 €
Marc BLANCHARD voyage scolaire	100,00 €
Killian LAFABRIE	100,00 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,**

- Décide de porter au budget 2016 le montant des subventions présentées.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : CCAS / 041-2016 :

**4 – Suppression du CCAS de la commune :**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur le du CCAS et de son budget annexe.

Il explique que l'article 79 de la Loi n°2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ) supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Le Conseil Municipal peut décider de transférer les opérations du CCAS dans le budget de la commune à compter du 01/01/2016 ainsi que le cas échéant l'actif et le passif.

Les compétences sociales correspondantes seront directement exercées par la commune, dans son propre budget, et exécutées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité communale.

**Où cet exposé et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :**

- Décide de ne plus disposer de CCAS communal à compter du 1/01/2016 et de transférer les opérations du CCAS dans le budget de la commune ainsi que le cas échéant l'actif et le passif.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.6 – FINANCES LOCALES : Contributions budgétaires : 042-2016 :

**5 - APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2015F-104 et 2016A-03b de Fumel-Communauté approuvant respectivement le rapport de la CLECT en date du 12 novembre 2015 et les nouvelles attributions de compensations qui en découlent, et précise qu'Il convient maintenant à chaque commue membre de délibérer.

Il donne lecture du tableau récapitulatif du tableau ci-dessous précisant les nouvelles attributions de compensation pour l'année 2016 :

Attributions de compensation 2016	
Anthé	-15 023
Blanquefort	-23 697
Bourlens	-16 141
Cazideroque	-16 187
Condezaygues	-19 790

Courbiac	-8 036
Cuzorn	130 705
Fumel	685 199
Lacapelle Biron	10 475
Masquières	-13 491
Monsempron-Libos	-42 005
Montayral	-77 828
St Front	173 957
St Georges	-34 350
St Vite	-35 208
Sauveterre	82 909
Thézac	-14 727
Tournon d'Agenais	29 809
Trentels	13 294

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

1°) – Prend acte de la nouvelle répartition des attributions de compensations validée par la CLECT de Fumel-communauté ;

2°) – Prend acte du tableau des attributions de compensations 2016 ci-dessous :

<b>Attributions de compensation 2016</b>	
<b>Anthé</b>	<b>-15 023</b>
<b>Blanquefort</b>	<b>-23 697</b>
<b>Bourlens</b>	<b>-16 141</b>
<b>Cazideroque</b>	<b>-16 187</b>
<b>Condezaygues</b>	<b>-19 790</b>
<b>Courbiac</b>	<b>-8 036</b>
<b>Cuzorn</b>	<b>130 705</b>
<b>Fumel</b>	<b>685 199</b>
<b>Lacapelle Biron</b>	<b>10 475</b>
<b>Masquières</b>	<b>-13 491</b>
<b>Monsempron-Libos</b>	<b>-42 005</b>
<b>Montayral</b>	<b>-77 828</b>
<b>St Front</b>	<b>173 957</b>
<b>St Georges</b>	<b>-34 350</b>
<b>St Vite</b>	<b>-35 208</b>
<b>Sauveterre</b>	<b>82 909</b>
<b>Thézac</b>	<b>-14 727</b>
<b>Tournon d'Agenais</b>	<b>29 809</b>

- 3°) – Dît que ces dépenses obligatoires seront inscrites à l'article 73921 du Budget Primitif 2016 ;  
4°) – Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative et comptable en rapport avec cette affaire ;  
5°) – Constate que la présente délibération a été votée a 5 voix contre, 3 abstentions.

### **6 – Devis voirie 2016 :**

Sujet reporté au prochain conseil municipal, devis non reçus en mairie. Les voiries de "Camp d'amoun" et "Faures" sont concernées.

### **Questions diverses :**

- Vallon de la vergnotte : prochain comité de suivi le vendredi 8 avril à 10h30 en mairie.
- Droit de préemption urbain : Fumel communauté a imposé un droit de préemption urbain sur les terrains situés en zone U et AU du PLUi.
- Ecoles de Tournon d'Agenais : la participation communale augmente et sera pour 2016 de 18.700,00 €.
- Rosières 2016 : La commune de MASQUIERES doit présenter pour la cérémonie du mois d'août une rosière. Plusieurs jeunes filles seront consultées.
- Portique jeux : le maire propose d'installer un autre portique. Report du sujet.
- VAL ULM : cette association demande l'autorisation de la mairie pour installer une piste sur un terrain privé en bordure de la D656. Après débat il est décidé à 7 voix contre et 1 voix pour de ne pas répondre favorablement à cette demande.
- Cimetière : les peintures des grilles seront refaites en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 31 mars 2016 à 22h30

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

### **Les membres présents**

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Patrick BEAUMIER

André BOUYSSOU

Jean-Luc AVEQUIN

Jean-Philippe CAPDECOMME

Christine BOUYSSOU